

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01017
Numéro SIREN : 898 384 060
Nom ou dénomination : 2 EIC

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2023 sous le numéro de dépôt 226

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		ZEIC		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		29 Chemin du petit FLORY		84270 VEDENE		
SIRET		89838406000015				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* <input type="checkbox"/>		
				Exercice N clos le		
				3 0 0 9 2 0 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012	
			Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *			028	030	
	Immobilisations financières * (1)			040	042	
	Total I (5)			044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
		Marchandises *		060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070	
			Autres* (3)	072	074	
		Valeurs mobilières de placement		080	082	
		Disponibilités		084	086	49 407
		Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II			096	098	49 407
	Total général (I + II)			110	112	49 407
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	4 000	
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	400	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132	76	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	30 951	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	35 427		
Provisions pour risques et charges			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	940	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 6 880)			172	13 040	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	13 980		
Total général (I + II + III)			180	49 407		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

20 JAN. 2023

2EIC
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 29 chemin du petit Flory
84270 VEDENE
RCS AVIGNON : 898 384 060

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **30 septembre 2022**, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons communiqué les documents prescrits par la loi à savoir, le bilan, le compte de résultats, l'annexe, le rapport sur la gestion et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

PRESENTATION DES COMPTES

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers, qui vous sont présentés, ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice clos le	30.09.2022	30.09.2021
Chiffre d'affaires	54 530	1 514
Charges d'exploitation	18 249	954
Produits d'exploitation	54 530	1 514
Résultat d'exploitation	36 281	560
Charges financières	néant	néant
Produits financiers	néant	néant
Résultat financier	néant	néant
Charges exceptionnelles	néant	néant
Produits exceptionnels	néant	néant
Impôt sur les sociétés	5 530	84
Résultat arrondi	30 951	576

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de porter le résultat de l'exercice s'élevant à **30 951 euros (Trente mille neuf cent cinquante et un euros)**, de la manière suivante :

Dotation aux autres réserves :30 951 euros

EXERCICE EN COURS – PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne l'exercice en cours, l'activité des premiers mois nous laisse présager un résultat à venir.

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

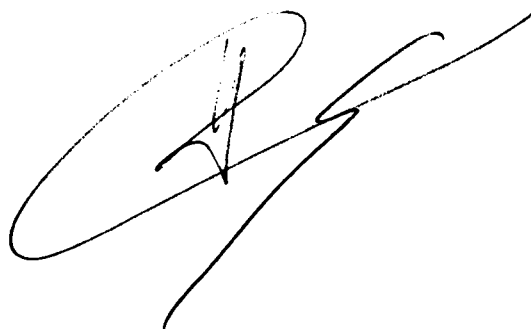
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes, qui vous sont présentés, ne font apparaître aucune dépense ni charge déductible, pour l'exercice écoulé, au titre de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tous éclaircissements ou renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Nous espérons que les résolutions, qui vous sont proposées, recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice écoulé.

LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right and then curves slightly downwards.

2EIC
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 29 Chemin du petit Flory
84270 VEDENE
RCS AVIGNON : 898 384 060

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf décembre, à dix sept heures trente, les associés de la Société se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire annuelle**, au siège social, sur convocation de la présidence.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Henri CABANERO**, président.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement	70 parts
Le président constate qu'est présent :	
Madame Pascale CABANERO propriétaire de	30 parts

TOTAL	100 parts

Le président, ayant constaté que le quorum légal est atteint, déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par la loi.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Rapport de gestion de la présidence sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice social écoulé, clos le **30 septembre 2022**.
- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice, quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce sur rapport spécial de la présidence.
- Approbation des dépenses et charges non déductibles, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I.
- Pouvoirs.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de commerce,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe,
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article. L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de

la convocation. Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la présidence.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le **30 septembre 2022**, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un **bénéfice de trente mille neuf cent cinquante et un euros (30 951 €)**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **Trente mille neuf cent cinquante un euros (30 951 €)** de la manière suivante :

- Distribution de dividendes : **14 286 euros**
- Dotation aux autres réserves : **16 665 euros**

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité ; étant précisé que les associés intéressés se sont abstenus de voter.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'a été comptabilisé aucune dépense ni charge non déductible, pour l'exercice écoulé, au titre l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

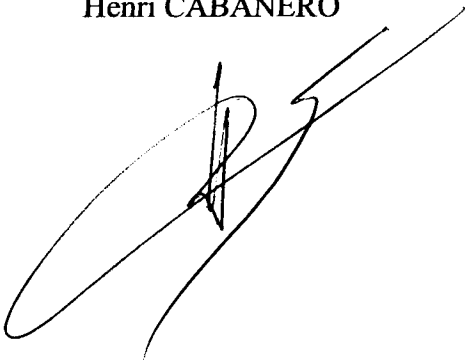
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités, publicités ou autre qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

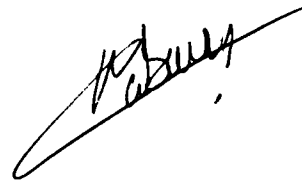
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président, après lecture.

Henri CABANERO

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pascale CABANERO

A handwritten signature in black ink, appearing as a cursive script with a prominent loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.